



Eveline Widmer-Schlumpf critique la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

Le bonjour de l'ex-ministre



« PHILIPPE BOEGLIN

Fiscalité » Juin 2015. Eveline Widmer-Schlumpf, alors ministre des Finances, présente le message du Conseil fédéral sur la 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), en votation populaire le 12 février. Perte estimée pour la Confédération: 1,3 milliard de francs.

Janvier 2017. Interrogée hier par le quotidien *Blick*, la désormais ex-conseillère fédérale ne cache pas ses griefs à l'égard de la version de la RIE III arrêtée par le parlement et combattue par un référendum de la gauche. Pourtant, le manque à gagner pronostiqué n'a quasiment pas bougé: environ 1,3 milliard.

Pourquoi ce revirement?

L'attitude de la Grisonne a de quoi interpellé. Non seulement au regard des chiffres, mais aussi du contenu de la loi. Car le projet forgé par ses services divergeait peu de la copie des Chambres: la plupart des déductions fiscales y figuraient déjà.

Certes, ce n'était pas le cas des intérêts notionnels, qui autorisent les entreprises bien fournies en capital à soustraire

des intérêts fictifs (coût approximatif: 220 millions). Mais, en contrepartie de cette nouveauté, le parlement a renoncé à abroger le droit de timbre d'émission sur le capital propre, auquel le Conseil fédéral et Eveline Widmer-Schlumpf voulaient faire un sort (coût: 230 millions).

Logiquement, l'offensive de l'ancienne conseillère fédérale PBD réjouit Ada Marra (ps, VD). «Ce que craint Eveline Widmer-Schlumpf, c'est l'effet «boîte noire», car on sait de moins en moins combien va coûter cette réforme», analyse la conseillère nationale.

Les opposants redoutent comme la peste la superposition des divers outils fiscaux et la surenchère entre cantons. Ils n'hésitent pas à prédire des pertes fiscales totalisant 4 milliards pour les collectivités publiques, surpassant les évaluations de l'administration fédérale, qui table, elle, sur un montant dépassant deux milliards. Très loquace, Eveline Widmer-Schlumpf pousse le bouchon encore plus loin. Et fustige le rejet par le parlement de sa proposition de relever la part taxée des dividendes de 60 à 70%.

«Elle aurait pu observer un devoir de retenue»

Dominique de Buman

Soutenu par les élus de gauche, ce contre-financement s'est fait laminer par la majorité. Force est de constater qu'il n'aurait épongé que très modérément (environ 100 millions de recettes supplémentaires) la facture finale de la Confédération, qui est donc de 1,3 milliard de francs.

Cela ne surprendra personne, les partisans de la RIE III goûtent peu l'intervention de l'ancienne grande argentière. Au-delà du fond, c'est la forme qui en agace plus d'un. «Elle aurait pu observer un devoir de retenue, vu qu'elle vient de quitter le gouvernement», regrette le conseiller national Dominique de Buman (pdc, FR).

Pique contre le PBD

Légalement, le Conseil fédéral doit en effet veiller à ne pas défendre «de recommandation de vote différente de celle formulée par l'Assemblée fédérale», comme l'énonce la loi sur les droits politiques (article 10a, alinéa 4). Mais n'étant plus membre du collège, Eveline Widmer-Schlumpf n'est évidemment pas soumise à cette règle et en profite.

Ses propos pourraient en outre être perçus comme une critique déguisée contre son parti, le Parti bourgeois démocratique (PBD), qui a voté avec la majorité. »

Datum: 24.01.2017

LA LIBERTÉ



La Liberté
1705 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'709
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.217
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 6
Fläche: 66'969 mm²



Grâce à son départ du Conseil fédéral, Eveline Widmer-Schlumpf a retrouvé une certaine liberté d'expression dont elle fait usage avec plaisir. Keystone-archives